



DÉLIBÉRATION RÉVISION DES LOYERS GIE ACODE

L'an deux mille dix-neuf, le sixième jour du mois d'avril, à dix heures et zéro minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8, par renvoi du L.5211-1, du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

Daniel GORCE, Michel NORE, Christian GAUTHIER, Jean-Luc DESMARET, Yves FOURNET-FAYARD, Cyril HAUTEVILLE, Frédéric POYET, Sébastien BOROWSKI, Jean-Michel VARGAS, Bernard VEISSIERE, Cédric SIMON, Emmanuel PINTE, René BOURBON, Gérard LAFONTAINE, Jean-Pierre CHASSANG, Jacques PEROL, Alain HAUTIER, Freddy THOMAS, Denis FOURNIAT, Josette CHAPUZET, Michel NOYER, Jean-Luc BUSSON, Bernard VELLETT, Serge BRIOT, Noël MESTRE, Jean-Claude SAUVAT, Alain GUILHEN, Alain PAULET, Jean-Pierre PEYRIN, Gérard ROUX, Eric BRUGIERE, Jacky BOUKHALFA, Philippe DUDYSK, Daniel QUENIN, René HERAUT, Marc-Antoine DEVERNOIX, Guy GRAVOIN, Richard VEGA, Max CLERMONT, Jean-Paul CHANAL, Bernadette DUTHEIL, Jean-Paul POUZADOUX, Stéphane BARDIN, Christian MELIS, Marc DELPOSEN, Pierre METZGER, Marie-Christine BELOUIN, Monique BONNET, Alain CATHERINE, Francis CHATELLIN, Alain CLUZEL, Jean-Pierre COGNERAS, Christine DULAC-ROUGERIE, Jean-Pierre FASSIER, Daniel FERRAGU, André FERRI, Françoise GATTO, Patrick HERBUTERNE, Henri JAVION, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Chantal LAVAL, Roch MENES, Michel MIRAND, Bruno PONTRUCHER, Jacques SCHNEIDER, Christine THOMAS, Christine TORRESAN-LACROIX.

Suppléants ayant pouvoir :

Patrick PELISSIER, Philippe SAVY, Pierre CHABRILLAT, Michel LONJON, Christian GUÉNOLÉ, Evelyne BRUN, Christophe BERTUCAT, Jean-Marc MIGUET, Pierre MIQUEL, Marcel CURTIL, Jacques LARDANS, Jean-Christophe BELLANGER

Pouvoirs :

Gilles MAS à Christian GAUTHIER, Isabelle MONTALBANO à Jean-Luc DESMARET, Annie TALLARD à Jean-Luc BUSSON, Jacqueline BOLIS à Jean-Pierre FASSIER, Françoise NOUHEN à Christine DULAC-ROUGERIE, René VINZIO à Alain CLUZEL, Michel PROSLIER à Françoise GATTO, Marie-Claude CAMINADA à Chantal LAVAL, Patrice ECLACHE à Eric BRUGIERE, Nicole GIRY à Marc-Antoine DEVERNOIX, Nicolas BONNET à Marie-Christine BELOUIN.



Délibération 2019-04-06-07

Le Président rappelle aux membres du Comité que la révision du montant du loyer annuel d'ACODE échoit au 1^{er} avril 2019.

Conformément à l'article IV du bail signé en 2013, cette révision est calculée en fonction de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE pour le 1^{er} trimestre 2018 qui s'établit à 1671 sur la base 100 au 4^{ème} trimestre de l'année 1953.

Révision du bail de ACODE au 1^{er} avril 2019

Indice de base loyer initial :

- Coût de la construction au 1^{er} trimestre 2015 : 1632
 - o Loyer annuel initial : 2 564.40 €
- Coût de la construction au 1^{er} trimestre 2018 : 1671
 - o Evolution : 1.02389

Loyer annuel à compter du 1^{er} avril 2019 : 2 625,66 €

Soit un loyer trimestriel de : 656,41 €

Sur proposition du Président, le conseil syndical décide :

- D'appliquer la révision du loyer tel que proposée par le Président à compter du 1^{er} avril 2019

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	79
Nombre de pouvoirs	11

Pour : 83 Contre : 0 Blanc : 2 Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 12/04/2019 et de la publication le 12/04/2019.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 06 avril 2019

Pour copie conforme

Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE

